



Sortir du nucléaire avec le chanvre

Les ressources du chanvre peuvent contribuer au développement d'une société écologique.

PAGE 3



DOSSIER: Prisonniers politiques

Partout dans le monde, ils symbolisent la répression bête et méchante.

PAGE 4



Prohibition. Stop!

N'est-il pas temps d'envisager la régulation publique et un avenir apaisé en France ?

PAGE 9

Marche Mondiale du Cannabis 2011 en France

Une autre politique des drogues est possible !



Déjà en 2002, la Marche Mondiale du Cannabis passe devant l'Hotel de Ville malgré l'interdiction. Rendez-vous le 12 mai 2012 - Foto: FARID / CSF

Par FARID

Début mai, la Marche Mondiale du Cannabis a rassemblé plusieurs centaines de milliers de manifestants dans le monde, dont quelques milliers dans plusieurs endroits en France. Pour la première fois une quinzaine d'organisations nationales ont soutenu un appel commun à manifester : Act up, AFR, AIDES, ASUD, Cannabis Sans Frontières, Cercle Anonyme de Cohésion, CIRC, ENCOD, Europe écologie - Les Verts, Jeunes Écologistes, Ligue des Droits de l'Homme, Mouvement des Jeunes Socialistes, Mouvement des Libéraux de Gauche, Principes Actifs, Technoplus... Cette année également, un plus grand nombre de villes se sont mobilisées : Paris, bien sûr, mais aussi Lyon, Marseille, Toulouse, Nantes, Strasbourg, Cognac et même Aurillac. Sans oublier la Guadeloupe et la Réunion !

Des nombreuses impressions recueillies à l'issue des manifestations programmées en France, il ressort pour beaucoup que « ça fait du bien », « ça libère », « ça met la patate »... Non pas seulement à propos de la consommation de la plante de cannabis dont ils défendaient les vertus et propriétés, mais simplement le fait de se retrouver ensemble dans la rue pour manifester et

démontrer qu'une autre politique des drogues est possible. Autre constat qui renforce le bilan globalement positif des organisateurs de la journée du 7 mai : l'absence ou la presque parfaite discrétion des forces de l'ordre. Et le soleil radieux (pouvant faire espérer parfois une foule plus importante) a sans doute contribué au sentiment de liberté qui se dégageait des rassemblements.

A Paris, pour la première fois officiellement, les participants ont véritablement marché de la Place de la Bastille à l'esplanade de la bataille Stalingrad. Certains se rappelleront qu'en 2002, la manifestation interdite par le Préfet avait tout de même pris la forme d'un cortège autonome de 200 personnes - en majorité des jeunes - de la Bastille à La Mutualité. Avec un stand mobile de Techno+ en tête de cortège, cette année c'est le RBH sound system qui a animé le parcours, où badauds et passants légèrement étonnés affichaient une mine plutôt favorable. En effet, un petit millier de manifestants demandant la fin de la prohibition, c'est finalement sympathique, tout en étant historique !

Les organisations qui appelaient à manifester portaient les principales revendications citoyennes afin de contribuer à l'émergence du débat dans le cadre des échéances électo-

rales à venir : La réforme de la politique française en matière de cannabis et l'ouverture d'un débat public sur la loi du 31 décembre 1970. Une régulation de la production, de la distribution et de la consommation de cannabis protégeant aussi bien le consommateur que l'ensemble de la société. La dépénalisation de la consommation, de la possession et de l'autoproduction pour l'usage personnel. Une prévention pragmatique et ciblée en direction des mineurs et des usagers problématiques. Une information cohérente et objective sur les effets et les pratiques de consommation réduisant les risques. La possibilité pour les usagers de se regrouper et d'organiser des filières courtes de production, de distribution, ainsi qu'un usage social possible dans des lieux adéquats. La prescription de cannabis dans un cadre thérapeutique.

A New York, le mot d'ordre « Libérez Dana Beal - Libérons nous » résumait bien les intentions des manifestants, en signe de solidarité avec l'un des fondateurs qui croupit actuellement en prison aux Etats Unis. Comme le relève le communiqué d'une des organisations membre du collectif ad'hoc des événements en France, à l'issue de cette manifestation internationale : « Réveillons-nous, il devient urgent de sortir de la « Narco-

zy », un état dans lequel la peur concurrence la résignation ou la passivité, contribuant à l'endormissement des masses. Si les conséquences de la prohibition sont aussi graves aujourd'hui, c'est qu'une forme de « laxisme », prime au laisser-faire coupable, a laminé les forces démocratiques sur ce sujet, en s'abritant derrière une posture morale et pseudo-hygéniste d'un autre temps. »

Pour conclure, il faut reconnaître aussi que pour la première fois les médias n'ont pas ignoré la manifestation, avec environ 75 reprises des deux dépêches AFP pour signaler et rendre compte de la manifestation, l'excellent article de Michel Henry dans Libération le jour même « à l'heure hash », des sujets radios (BFM, RFI, France Info, ...) et TV (France3), deux articles dans Drogues News le blog de référence d'Arnaud Aubron. En dépit de leur absence dans le cortège, le député maire du 18ème arrondissement parisien Daniel Vaillant et le maire de Sevran Stéphane Gatignon qui s'était néanmoins fait représenter auront largement été cités dans les commentaires. Après cet essai réussi, il reste au mouvement antiprohibitionniste français à transformer réellement ses intentions, et notamment le samedi 18 juin pour la célébration du 35ème « Appel du 18 Joint ».

La Gazette du Chanvre une première!



Ce journal, gratuit, bimestriel, francophone, distribué aussi bien en Suisse qu'en Belgique et en France, va donc parler du chanvre, du cannabis sativa L., dans toutes ses formes d'utilisation, de son intérêt industriel, textile, de ses qualités nourricières, dépolluantes, du potentiel de sa biomasse, de son usage thérapeutique, mais aussi évoquer sa réalité relaxante, largement en usage en dépit des lois en vigueur. Depuis le militantisme enthousiaste de Jack Herer la réhabilitation du chanvre suit tranquillement son chemin, la nature nous ayant doté d'une plante aux innombrables usages, largement exploités un peu partout dans le monde depuis des millénaires. Mais le chanvre qui palliait si bien aux besoins humains ne convenait pas aux avancées de la pétrochimie industrielle. C'est pour faciliter l'essor des fibres synthétiques inventées par Dupont de Nemours (le Nylon) tout en favorisant les producteurs de coton et ceux de la pâte à papier que le cannabis a été interdit pour la première fois aux USA. Bien qu'en 1941, à la faveur d'une campagne « Hemp for Victory » pour soutenir l'effort de guerre, les USA relégalisèrent, provisoirement, le cannabis. En France son usage textile cessa pratiquement avec l'utilisation du coton, exporté par les USA, et plus facilement transformable. Vieille plante ancestrale, il a fallu attendre les besoins nouveaux dus aux crises pour en retrouver les vertus simples. C'est une plante qui pousse facilement, nécessite peu d'eau, et les procédés de transformation actuels sont nettement plus commodes.

Par contre, les conventions internationales qui régissent les substances psychotropes ont fini par l'englober dans leurs interdictions au même titre que d'autres substances terriblement plus néfastes, tandis que d'autres plus nocives sont licites et sans « intérêt pharmacologique ».

Cette prohibition a sans aucun doute renforcé l'usage annexe, permettant à des trafics sociaux perturbateurs de s'établir sans vergogne, et interdisant toute information sérieuse et recevable.

La Gazette du Chanvre ne peut pas changer les lois existantes, mais peut-être ouvrir des pistes de réflexions et d'actions pour l'évolution des mentalités. Ce journal ne fera pas l'apologie de la décroissance et n'incitera pas au retour à un mode de vie archaïque. La Gazette du Chanvre souhaite surtout contribuer, à sa modeste place, au retour du naturel raisonnable, respectueux d'un mode de vie soutenable, de la biodiversité, du loisir et de la détente modérée et tranquille, au soulagement correct et inoffensif des douleurs causées par diverses pathologies. Vaste entreprise que les perturbations mondiales de tous ordres encouragent finalement...

L'équipe de [RBH]²³ - La Gazette du Chanvre souhaite que ce journal, en informant des nombreuses propriétés et de la variété d'utilisation de cette plante réveille l'intérêt qu'on doit lui porter en dépit de plusieurs décennies de diabolisation fallacieuse.

Pour nous contacter :
redaction@rbh23.com



chanvre hanf
info[®]
WWW.CHANVRE-INFO.CH

POUR UN ÉCHANTILLON GRATUIT,
DEMANDER CHEZ VOTRE FOURNISSEUR.

ATAMI
NATURALLY INNOVATING

Économisez ± € 20,- si vous achetez une boîte!



t. +31(0)73 52 23256

askerwin@atami.com

i. WWW.ATAMI.COM

contact
redaction@rbh23.com

distribution
Agence Sowjet GmbH
Rykestr. 13
10405 Berlin / Allemagne
numéro d'identification
fiscale 37 220 20818

fondateur
Emanuel Kotzian

directeur de la publication
Emanuel Kotzian - Agence Sowjet

rédacteur en chef
Farid Ghehiouèche

comité de rédaction
Olive Bourriquet, André Fürst,
Sebastien Naar, Bruno Valkeneers,
Ananda S., Michel Sitbon

publicité
pub@sowjet.de

**maquette - graphisme
composition**
mark marker - Agence Sowjet

impression
Schenkelberg Druck Weimar GmbH
Printed in Germany

abonnements/contact
contact@rbh23.com

dépôt légal
À parution

Tous droits réservés.
Merci d'indiquer dans votre
courrier vos coordonnées postales,
téléphoniques ou électroniques.
Les manuscrits et documents non
utilisés ne sont pas restitués.

RBH1²³ - La Gazette du Chanvre
est à votre disposition pour
présenter tout événement, fête,
congrès, concernant le chanvre,
mais aussi pour publier vos articles,
photos, annonces commerciales,
reportages, etc. N'hésitez
pas à nous les communiquer :
contact@RBH23.com

Petite histoire française de la Marche Mondiale du Cannabis

Par F.G.



MMC Paris 2011 - Photos: Damien Rousseau © 2011

La Marche Mondiale pour la légalisation du Cannabis est née aux États-Unis il y a plusieurs décennies. En 1998, à New York, en marge des réunions officielles de l'ONU, Dana Beal de Cures Not Wars décide de s'allier avec d'autres organisations internationales de terrain pour coordonner une journée mondiale de mobilisation donnant plus d'ampleur à leurs revendications communes contre la prohibition du cannabis.

En 1999, une délégation française était présente à Londres, dans une manifestation impressionnante qui rassembla près de 20 000 personnes. Le mouvement était lancé. Programmée en France en 2000, cette manifestation n'a finalement pu s'organiser qu'en 2001, dans quelques villes françaises qui se joignent aux centaines d'événements se produisant sur tous les continents, généralement le premier samedi du mois de Mai, chaque année.

À Paris,

la Marche Mondiale du Cannabis se tient à la Bastille depuis 2001. « Tolérée » (ni interdite ni autorisée) de 2001 à 2004, interdite en 2002 au motif qu'elle se tenait à la veille du second tour de l'élection présidentielle. Cette année-là, une marche totalement improvisée est partie de Bastille jusqu'à la Mutualité où se réunissaient les principales organisations de la gauche républicaine alors que dehors des centaines de

jeunes scandaient « Libérons Marie Jeanne, enfermons Jean Marie ». Pour l'édition 2005, le CAHO-MMC au terme d'une négociation difficile réussissait à obtenir de la Préfecture de Police, pour la toute première fois en France, une autorisation en bonne et due forme pour l'organisation légale d'une « manifestation en faveur de la légalisation du cannabis » sur l'espace public.

En 2006,

comme en 2007, 2008, 2009, 2010, la Préfecture a préféré reprendre son leitmotiv « la manifestation légalement déclarée n'est pas interdite, mais elle n'est pas autorisée », et toujours mettre fermement en garde au cas d'incitations ou provocations à l'usage en public ».

Pourquoi? Quels sont les mots d'ordre?

Les mots d'ordre au niveau international sont:

- Pour un changement de politique
- Pour la fin des mensonges répandus sur le cannabis
- Pour l'usage du cannabis à des fins thérapeutiques
- Pour la libération de tous les prisonniers politiques, connus ou inconnus, détenus pour des affaires liées au cannabis
- Pour l'autoproduction de plants de cannabis à usage personnel.

Certains pays, dont plusieurs états des U.S.A., et d'autres en Europe comme le Portugal, l'Allemagne, la Belgique, l'Espagne, la République Tchèque, voire la Suisse, l'Italie même et d'autres, paraissent

réfléchir plus ou moins lentement et sérieusement aux conséquences de cette vertueuse prohibition. Cette année, la Marche Mondiale du Cannabis était organisé par un collectif d'une quinzaine d'associations et partis politiques, et dans une dizaine de villes en France. Toutes les organisations signataires convergent pour formuler des mots d'ordre relayant les revendications citoyennes, dans une année pré-électorale :

**Dépénalisation.
Auto production.
Cannabis thérapeutique.
Une autre politique des
drogues est possible.**



Paris MMC 2003 - Photo: ND/CSF

Sortir du nucléaire avec le chanvre

Par M. Knodt
Traduction: André Fürst

Bien que Jack Herer ait mis en évidence depuis 1985 avec la publication de son livre *The Emperor Wears No Clothes* les capacités biomasse du chanvre, cette propriété exceptionnelle n'a guère été évoquée ces dernières années bien que les urgences relatives aux changements climatiques soient à l'ordre du jour partout.

Pourtant, c'est à partir des années 90, après la traduction du livre en allemand et en français, que la production de chanvre a retrouvé un certain développement. Mais alors que l'utilisation de sa fibre suscite un intérêt croissant pour la construction ou le textile, ses capacités bioénergétiques (combustibles/huile végétale pure) sont encore méconnues, même si la transformation est neutre en CO₂.

Une telle utilisation demanderait de grandes surfaces de culture, comme avec le colza ou le maïs. Cela pourrait créer une concurrence avec d'autres produits alimentaires, et en augmenter leur prix. Les vastes monocultures à vocation

biomasse dans les pays émergents ont des conséquences catastrophiques sur l'environnement vital des populations. Le chanvre est pourtant différent. Son principal avantage est qu'il fournit plus de biomasse que les autres plantes utiles. D'autre part, il n'est pas utilisé actuellement dans la nourriture animale, comme le maïs ou le colza et ne rentrerait donc pas en concurrence avec eux. Enfin, c'est la seule plante dont la culture ne nécessite ni pesticide, ni insecticide, ni intrants (engrais pétrochimiques).

L'un des enjeux, c'est d'éviter la monoculture qui est sur la plan écologique dévastatrice. Cependant, en Europe, les terres en jachère ne manquent pas, tout comme les sols à dépolluer. Ce qui manque aujourd'hui, c'est principalement de la motivation pour développer cette alternative et un véritable engagement financier consacré à la recherche et aux innovations techniques appliquées. Les expériences de l'Institut agricole Leibniz à Potsdam prouvent que le chanvre est bien supérieur au maïs ou au colza pour la production de méthane. A ce niveau, seul le topinambour

aurait de meilleurs propriétés. Mais les recherches stagnent depuis des années.

Il va sans dire que Cannabis sativa L ne peut porter seul une réorientation de la politique énergétique. Néanmoins, en dépit de sa stigmatisation qui empêche de reconnaître sa véritable utilité et tous les bénéfices qui découleraient de cette politique chanvrière, ce serait un véritable atout pour apporter des solutions concrètes dans ce que certains appellent le «New Green Deal». Sauf que l'infrastructure, les semences adéquates et les entreprises de transformation, sont encore trop rares, à cause des interdictions décrétées depuis plus d'un demi siècle, assurant ainsi la croissance sans limite du complexe pétrochimique et pharmaceutique. Et c'est pour ça que les subventions agricoles européennes pourraient, pour une petite part, judicieusement servir...

En France, les partis politiques se mettent tous à prôner le développement d'énergies renouvelables, tout en voulant prolonger la durée de vie des réacteurs atomiques ce qui augmente potentiellement les risques d'accidents nucléaires.

Le cannabis sativa L pourrait aider à lutter contre le réchauffement climatique, sans les risques liés à l'industrie nucléaire, grâce à ses potentialités énergétiques. Mais veut-on sortir de l'enfer nucléaire et entrer aux paradis chanvriers ?

Tous les pouvoirs successifs ont estimé et maintiennent l'idée que le parc électro-nucléaire assurerait l'indépendance énergétique de la France. Une aberration quand on connaît la réalité de l'exploitation du minerai d'uranium.

Mais comme le potentiel bioénergétique du chanvre est pratiquement inexistant, tant dans les discours politiques que dans la culture des paysans et des entrepreneurs, on continue d'ignorer son extraordinaire biomasse qui pourrait se révéler particulièrement efficace et utile sur le plan énergétique.

C'est pourquoi, le nouveau mot d'ordre de revendication pour la promotion des énergies renouvelables, pour la sauvegarde de l'environnement et la protection des générations futures, devrait être : «Pas New Green Deal possible sans le chanvre»

Sources:

L'empereur est nu, éditions du Lézard
Heilmann, M., Plöchl, M.,
Leibniz-Institut für Agrartechnik
Bornim e.V., Potsdam.
Biogas aus Pflanzen - Ergebnisse
von Gärversuchen (biogaz de plante
- résultats d'essais de fermentation)



Centrale nucléaire Isar - Photos: Franzotto cc-by-sa 3.0

Les prisonniers politiques de la guerre anti-drogues

Par F.G.

Un silence médiatique quasi universel s'est appliqué à la troisième grève de la faim consécutive de Bernard Rappaz en 2010, en dépit de sa durée exceptionnelle (120 jours) et bien qu'elle ait légèrement agité l'opinion publique suisse pendant de nombreux mois. Un phénomène semblable frappe beaucoup d'autres militants dans le monde. Dans des pays aussi différents de la Suisse que les États-Unis ou l'Indonésie, les autres cas de prisonniers politiques de la guerre aux drogues sont nombreux. Dana Beal, Marc Emery, Bernard Rappaz, et une multitude d'autres cas, tous sont clairement victimes de persécutions pour leurs idées.

Car il s'agit bien d'emprisonnement politique. Leur traitement ne relève pas exactement du droit commun. Bien qu'actuellement, en ces temps post démocratiques, en France comme ailleurs, on ait tendance à confondre. Il y a bien une différence entre la critique d'une politique étatique, et une infraction de droit commun portant atteinte à des intérêts privés. Fût-ce dans un but politique.

Bien malheureusement, cette confusion s'installe facilement dans l'esprit des citoyens peu au fait des principes législatifs. Quoi qu'il en soit, tous auront été condamnés au terme de procédures judiciaires très éloignées de l'idée de justice sereine. Comme l'écrivait La Fontaine dans sa fable Les animaux malades de la peste: « Selon que vous serez puissant ou misérable, les jugements de cour vous rendront blanc ou noir ».

De la Suisse...

A la veille de Noël, au 120ème jour, Bernard Rappaz a mis un terme à sa grève de la faim. Il aura été jusqu'au bout des recours judiciaires possibles, et se sera rendu à l'injonction de se réalimenter formulée par la Cour Européenne des Droits de l'Homme, « en l'attente » de l'avis qu'elle pourrait rendre d'ici quelques années.

Puisqu'aucune autorité constituée ne semblait capable d'exprimer la moindre clémence à son égard en dépit de l'injustice manifeste dont il est l'objet, et persuadé que les autorités suisses étaient bien capables de le laisser mourir ainsi qu'elles l'avaient annoncé, Bernard Rappaz a cessé son jeûne pour ne plus mettre en risque sa vie inutilement. Un choix raisonnable, conforme au sens d'une protestation par le moyen de la grève de la faim, qui n'est pas dirigé contre soi, mais bien contre les autorités lorsqu'elles dépassent les bornes de l'admissible.

L'action engagée par Bernard Rappaz n'attirait pas seulement l'attention sur son cas particulier, mais sur la chasse aux sorcières dont peuvent être victimes les partisans de réformes des législations aberrantes qui régissent les drogues. En Suisse même, de nombreux militants engagés dans le mouvement de ré-

forme, très vivace ces dernières années, ont subi à divers degrés le même acharnement dont a été victime Bernard Rappaz. À tel point qu'il n'est pas exagéré de dire que ce mouvement aspirant à des réformes nécessaires est quasiment passé dans la clandestinité. Une explication aux difficultés à se mobiliser pour la défense de Rappaz, qui aura paradoxalement trouvé le plus gros de ses défenseurs à l'étranger.

Dans le monde entier, l'exceptionnelle mobilisation de consciences dans un désert médiatique tout aussi remarquable, a rassemblé des personnalités extrêmement diverses, en Amérique latine comme aux États-Unis et en Europe, particulièrement en France, où l'on a enregistré, parmi de nombreux autres signataires de l'appel lancé par Jean Ziegler, les soutiens de Daniel Cohn Bendit, José Bové, Mgr Gaillot, Stéphane Hessel, Danièle Mitterrand.

De l'Indonésie...

Bien avant la surmédiatisation de Florence Cassez, tout le monde aura parlé de l'affaire Michaël Blanc, jeune français qui risquait la peine de mort, et finalement condamné à la prison à vie pour trafic en Indonésie. En 2009, au bout de dix années d'incarcération il a obtenu une remise de peine pour « bonne conduite ». La condamnation du cuisinier de 35 ans a ainsi été réduite à 20 ans par le président indonésien Susilo Bambang Yudhoyono. La vie de Michaël Blanc a basculé le 26 décembre 1999 lorsqu'il a été arrêté à l'aéroport de Bali avec 3,8 kilos de haschich dans des

Une peine très sévère qui avait provoqué une forte émotion en France, où une campagne de soutien avait été lancée, notamment à la télévision avec l'emblématique fumeur de joints Thierry Ardisson. Depuis son cas est un peu tombé dans l'oubli.

Michael Blanc n'est pas à proprement parlé un « prisonnier politique de la guerre anti-drogues », tout juste une vache à lait - pour pallier aux carences budgétaires des pouvoirs publics locaux. On dit généralement qu'un détenu étranger permet d'entretenir la détention d'une dizaine de condamnés autochtones d'un pays pauvre - comme des centaines milliers d'autres partout autour du monde, étrangers emprisonnés dans une prison étrangère victimes expiatoires du système prohibitionniste global.

En passant par les Etats Unis...



Emblématique à tout point de vue est le cas outre-Atlantique du leader du Marijuana Party canadien, Marc Emery, extradé le 20 mai 2010 aux États-Unis pour y purger une peine « négociée » de cinq ans, condamnation prononcée le 10 septembre par la Cour fédérale de Seattle. En effet, il risquait plusieurs milliers d'années de prison pour la « diffusion de graines de

Extraits d'une lettre de Bernard Rappaz



Dans son courrier en date du 28 janvier 2011, Bernard Rappaz confie à l'un de ses soutiens:

« Tout d'abord, un grand merci pour ton engagement fort! Cette solidarité m'a véritablement nourri en ces 228 jours de grève de la faim en trois parties, effectués en 2010.

J'ai donc craqué le 24 décembre 2010, aussi pour rassurer et offrir un cadeau de Noël à beaucoup. J'aurai pu tenir encore une quinzaine mais on m'a créé des conditions de détention infâmes, typiques aux prisonniers politiques. Sans radio, ni journaux, j'avais de la peine à connaître la situation extérieure. Le courrier me parvenait avec 3 semaines de retard, tellement d'autorités devant le parcourir...

C'est bien la première fois en 8 grèves de la faim carcérales que je cède avant « l'ennemi »!

Ce demi-échec est quand même une victoire car je voulais seulement dénoncer une peine injuste et colossale, relancer la question de la réglementation du marché et vivre une expérience forte et inoubliable. Maintenant la preuve est faite que la Suisse a changé voire basculé dans l'extrême droite UDC car ils étaient prêts à me laisser crever. Je suis également content qu'à travers mon action le secteur médical se soit si bien opposé au nourrissage forcé. La preuve est désormais établie qu'on peut continuer le combat même si on est derrière les barreaux! »

bouteilles de plongée. Depuis son arrestation, il a toujours clamé son innocence, arguant qu'un ami lui avait confié ce matériel. Au moment du procès, la justice indonésienne avait voulu faire de Michaël Blanc un exemple, en le condamnant à la prison à vie.

cannabis », notamment aux États-Unis, une activité commerciale qui n'est pas illégale au Canada, son pays d'origine et de résidence.

Dans sa dernière lettre, le 13 février dernier pour ses 53 ans, il comptait les jours 570 effectués dont 235 pour bonne



conduite sur les 1825 jours) avant sa libération définitive qui, selon ses calculs, se produira le 7 juillet 2014. Cependant, il espère vivement sortir de ce « goulag américain réservé aux étrangers », lorsque sera pris en compte sa demande de transfert dans son pays.

Une situation ubuesque qui touche aussi un citoyen américain, le révérend Eddie Lepp, qui sortira de prison le 13 janvier 2018 avec une période probatoire de cinq ans. Son tort est d'avoir défendu la plantation de pieds de cannabis dans l'enceinte de son temple, où d'autres personnes atteintes de maladies graves, jardiniers rastafariens, partageaient leurs récoltes. La volonté acharnée d'Eddie Lepp pour se faire reconnaître le même rôle qu'un dispensaire officiel aura finalement abouti sur sa condamnation. La juge fédérale Marilyn Patel estimant que c'était « la peine minimale prévue par la loi ».

tout en confiant que la sentence est « excessive et disproportionnée ». Sur son blog, Ed Rosenthal a publié la dernière lettre qu'Eddie lui a envoyée du pénitencier de Lompoc en Californie, avec sa photo en pied, montrant le sourire de ce vétéran de la guerre du Vietnam âgé de 57 ans... dont on peine à croire qu'il soit un dangereux criminel. Enfermé depuis vingt mois, il témoigne directement dans sa lettre de la situation carcérale aux États-Unis, « C'est dur aussi parce que nous devons acheter notre nourriture, tant la quantité et la qualité de nos repas sont insuffisantes ».

Libérez Dana Beal, libérons-nous!



L'un des piliers de la Marche Mondiale du Cannabis, fondateur de « Cures not Wars », Dana Beal est en prison.

Son arrestation le 6 janvier dernier et le montant fixé pour sa libération probatoire indiquent clairement que la DEA (Drug Enforcement Agency) a décidé d'agir pour mettre à l'ombre l'un des combattants historiques pour la légalisation du cannabis, connu aux États-Unis et dans le monde entier. Ce n'est pas la première fois que Dana Beal est arrêté sur la route, dans un véhicule transportant plusieurs kilos de fleurs de chanvre destinées à l'approvisionnement de dispensaires délivrant du cannabis thérapeutique. En 2009,

c'était dans le Nebraska qu'il avait été arrêté avec plus de 70 kilos d'herbe de cannabis, en provenance de Californie qui devait alimenter les Cannabis Buyer's club du Michigan et ceux de New York. Un autre procès qui s'ouvrira au printemps 2011, où il risque jusqu'à sept ans et demi de prison.

Cette fois, c'est dans l'état du Wisconsin qu'il affrontera le juge William Dyke, maire de la ville de Madison qui réprimait les manifestations pour les droits civiques dans les 60's. Ce juge est bien connu aussi pour son conservatisme affiché, quand il était candidat à la Présidence des États-Unis en 1976 aux côtés de Lester Maddox, un ségrégationniste notoire.

Selon son avocat, « Dana ne faiblit pas, même en prison il continue son combat. Informé que le juge Dyke a un fils héroïnomane, il souhaite lui faire bénéficier des bienfaits d'un traitement des addictions avec l'ibogaïne. Mais à quoi sert de dépenser du temps et de l'argent pour réhabiliter ce militant âgé de 64 ans qui ne changera jamais? Les conditions de son incarcération lui sont pénibles à supporter étant donné son rythme de vie habituel très particulier, dû à ses insomnies chroniques ».

Comme tous les détenus, il a besoin de notre soutien pour cantiner (nourriture, téléphone) et pour soutenir sa défense lors de son procès qui se tiendra probablement en mai. Envoyez vos dons par mandat postal à son nom.

Et d'autres cas réels ou supposés

Quid de ces trafiquants réels ou supposés de drogues, qui peuvent être condamnés à la peine de mort dans 32 pays du monde? Quid des récentes exécutions en Chine ou en Iran? Il est évident que ces législations sont disproportionnées, calquées sur des lois d'exception comme celles antiterroristes. Et parfois, il est raisonnable de se demander si ces lois ne servent pas de paravent commode pour éliminer des opposants ou concurrents gênants. Il serait bon de s'interroger sur leur validité et leur efficacité réelle, à moins de s'enfermer dans une logique mathématique rigoureuse sans rien vouloir résoudre : l'augmentation du trafic entraînera logiquement une augmentation des exécutions capitales, des condamnations et des interpellations. De plus, il ne semble pas que les « gros bonnets » aient été réellement inquiétés par ce type de mesure... C'est une évidence, le maintien de ces lois drastiques paraît obéir davantage

à la volonté de disposer d'un instrument pour l'élimination des opposants propres aux régimes totalitaires. Tous devraient être libérés immédiatement. Plus que jamais ils ont besoin de notre soutien, plus que jamais nous devons nous engager pour changer le système!

LES ADRESSES

Bernard Rappaz

Centre Pénitencier de Crête Longue
3977 GRANGES
SUISSE

Marc Scott Emery

40252-086 - Unit Q POD 2
D. Ray James Correctional Institution
P.O. BOX 2000
FOLKSTON, GA 31537
USA

Charles Edward Lepp

Federal Prison Camp Lompoc
90157-011
3705 West Farm Road
Lompoc, CA 93436
USA

Irvin Dana Beal

c/o: Iowa County Jail
1205 North Bequette Street
Dodgeville, WI 53533
USA

Agissons maintenant!

Au-delà de ces cas emblématiques, il y a des millions d'inconnus qui croissent en prison... Anonymes victimes de cette « guerre », comme la peine de mort infligée par un Tribunal en Malaisie le 8 décembre 2010, à Arif Zakuan B. Baharudin pris en possession de 534 grammes de cannabis en mars 2007. (Source: Court documents December 10th, 2010)

Envoyer régulièrement des courriers peut avoir un impact sur les autorités. Cela leur démontre que le détenu n'est pas abandonné et que l'attention est forte sur ses conditions de détention, sa santé physique et son moral ; car pour le prisonnier, une simple lettre, c'est une fenêtre qui s'ouvre vers le monde libre et apporte du réconfort.

Sources:

www.cannabisculture.com/v2/node/26072
www.green-aid.com
www.freemarc.ca
www.politicalprisoners.free.fr
www.encycod.org
www.cannabissansfrontieres.org
www.legalisationinternational.com/humanrights.html
Fotos: Archives, Dana Beal: Flying Coyote, cc-by-sa-2.5

Liberté Fraternité Légalité

Les prisonniers du cannabis en France

Par FARID

Il y a quelques semaines la justice française a manifesté un mouvement de fronde à l'égard du pouvoir, et alors que la LOPSSI2 lui tordait le cou en introduisant des moyens comme l'article 108 permettant aux douanes d'inciter au trafic à seule fin de démanteler des filières - sans doute pour paraître plus « performante » -, il semble utile de réaliser que la prohibition génère de multiples effets pervers. Même si la consommation de drogues (licites et illicites) en France est massive, il demeure toujours une loi qui punit de manière disproportionnée les consommateurs de cannabis. Pourtant bien que la MILDT s'échine à le rappeler à grand renfort de campagnes sensationnalistes, il est généralement admis une tolérance relative pour les simples consommateurs depuis 1978, suite aux recommandations du rapport Pelletier, les distinguant ainsi des trafiquants. Mais il n'en est rien, tout le monde sait bien que c'est au faciès, dans certaines classes sociales, que la police fait son chiffre, les exemples suivants le prouvent !

Cependant une question importante se pose, et elle mérite une autre réponse que « la loi est la loi, la drogue est interdite donc prison ferme ». Mais quand donc, face à ce trop plein des juges faisant de l'abattage, face à ce ras-le-bol des policiers faisant de la « bâtonite », pour la seule surcharge de prisons indignes, quand donc tout cela explosera-t-il ?

Limoges - Peine de prison ferme pour consommation de cannabis

Le dimanche 6 février 2011, une brève tirée du Populaire du Centre circulait sur Internet à propos de David, 26 ans, en récidive de consommation et détention - il cultive quelques plants dans son jardin - et qui risque donc la peine plancher (4 ans d'emprisonnement). Le jeune homme consomme depuis l'âge de 15 ans et « ça l'apaise beaucoup », plaide son avocat Me Carole Papon. « Ce traitement thérapeutique n'est pas le bon, rétorque le président Jean-Michel Pignoux, il faut changer de prescription ! ». Compte tenu de son casier, le vice-procureur André Sarlin requiert une lourde peine mais il demande au tribunal d'écarter la peine plancher. Ce qui sera fait car la Justice considère que le garçon est en phase d'insertion (CDI, deux enfants...).

Le journal Sud Ouest,

du 23 septembre 2010, relate qu'à Saintes, deux vendeurs de cannabis ont été condamnés à 30 ans de prison ferme et dix huit mois d'emprisonnement, dont 8 avec sursis et mise à l'épreuve pen-

dant deux ans ainsi que d'une obligation de soins. Deux décisions assorties d'un mandat de dépôt. Tous deux au chômage, les deux Saintais ont été interpellés lundi. La découverte par les policiers saintais de plantes de cannabis dans le jardin de la maison occupée par Olivier V., est à l'origine d'une perquisition au cours de laquelle ont notamment été saisis 517 grammes de résine de cannabis et 920 euros d'argent en liquide. A la barre du tribunal, Olivier V. a raconté comment il « avait pété les plombs » et cédé « à la solution de facilité » de se transformer en dealer après une rupture sentimentale qui l'a conduit à faire face aux factures et loyers de la maison (...).

Dans la Nouvelle République,

C'est une fois de plus le procès de petits dealers et de consommateurs de cannabis qu'a instruit, le 30 décembre 2010, le tribunal correctionnel de Tours. Sur les quatre prévenus, seuls deux étaient présents à l'audience. Qui était le vrai dealer ? Qu'entendait ce petit monde-là dans « dépannage de joints » ? Un long imbroglio que la présidente du tribunal, Monique Goix, a commenté ainsi : « Nous, on sait ce que ça fait aux neurones. » [NdLR : Il est malheureux de lire ici ce propos péremptoire d'une personne qui ignore fondamentalement le fonctionnement du cerveau humain et le fonctionnement du système endocannabinoïde.]

Les faits remontent au 1er janvier 2009 et courent jusqu'en décembre de la même année, à Château-La-Vallière. À la tête du trafic, Jonathan G. semble être « le dealer » mais il a, tout comme un autre prévenu, Didier G., accusé lors de son audition Julien C. d'être le pourvoyeur. Pour corser le tout, ce dernier fut un temps employé de Didier G. et purge actuellement une peine de prison, différents sursis étant tombés lors de sa dernière comparution pour des faits liés à sa consommation de cannabis. Le quatrième prévenu est une femme, absente à l'audience qui a été écoupée de trente jours d'amende. Les trois hommes étaient poursuivis tous ou presque pour les mêmes chefs d'accusation. Delphine A., substitut du procureur, a réclamé 4 mois ferme pour Julien C. arguant qu'« à la lumière de sa personne, il allait s'inscrire durablement dans la délinquance. » L'homme est certes un peu « frontal », mais peu agressif. « Ce qui dérange, c'est le ton de mon client, est-ce que cela vaut 4 mois ferme ? », a interrogé son conseil, Me Louis Palheta, qui n'a pas souhaité créer un incident d'audience, lorsque la substitut a assuré qu'il avait mal compris. Dans une plaidoirie ferme, l'avocat a fait le procès de la banalisation de ces petits trafics. Pour Julien C., le tribunal n'a pas suivi la substitut en le condamnant

à un mois ferme confondu avec ses autres peines. Jonathan G. a été condamné à 16 mois ferme et Didier G. à 6 mois (aménageables). Toutes les condamnations ont été assorties de deux ans de mise à l'épreuve.

La Voix du Nord

est sans aucun doute le journal le plus stupéfiant pour son parti pris prohibitionniste, comme avec cet article « Des « savonnets » et des « bouteilles » qui mènent tout droit en prison ».

Il est 20 h 10 pétantes, vendredi 28 janvier 2011, devant la gare de Dunkerque, lorsque des agents de police repèrent deux jeunes à l'attitude suspecte. Arrivés à leur hauteur, ils remarquent que l'un des deux jette un paquet à terre. Six morceaux de cannabis emballés dans de l'aluminium, 58 grammes au total. En palpitant le jeune homme, Christopher T., âgé de 20 ans, ils trouvent 3 grammes de résine supplémentaires. Sur le second, Jessy M., 24 ans, résidant à Hondchoote également, ils découvrent une plaquette de résine de 100 grammes et une « bouteille ». Après une perquisition au domicile de Christopher T., la police tombe enfin sur deux « savonnets » de cannabis, 179 grammes au total.

À la barre, lundi 31 janvier, Jessy M. explique être le propriétaire de toute la drogue. « J'étais allé en Belgique chez un collègue - il travaille en intérim en tant que soudeur à Diksmude -, mais comme il était en famille, je suis allé boire un verre dans un café et là, un inconnu m'a proposé du cannabis. J'ai accepté. Pour 350 euros de marchandise. Mais ce n'était pas prévu », détaille-t-il. « Vous vous baladez comme ça, avec 350 euros en liquide ? », s'étonne la présidente. « C'était pour acheter des vêtements. » Selon la version du prévenu, corroborée mot pour mot par Christopher T., il aurait ensuite confié les deux « savonnets » à Christopher T., contre 100 euros, qui devait les garder chez lui et donner « son avis d'expert » sur la marchandise, le jeune homme étant identifié par son complice comme étant un connaisseur en la matière. Le 28 janvier (vendredi), les deux jeunes hommes se seraient retrouvés par hasard à la gare, Jessy M. en profitant pour montrer à nouveau sa marchandise, quand la police est intervenue. « On l'a compris, lance le procureur à Jessy M. Vous voulez couvrir votre collègue, qui est en état de double récidive légale pour des faits similaires alors que vous n'êtes qu'en « simple » récidive ... » « Je regrette, je ne recommencerais plus », bredouille Jessy devant ses juges. Le tribunal a prononcé la peine plancher pour Christopher T. : 4 ans, dont 2 avec sursis

mise à l'épreuve et obligation de travailler et de se soigner, avec un mandat de dépôt prononcé. Pour Jessy M., 2 ans, dont un avec sursis mise à l'épreuve, obligation de soins et de travail, mais pas de mandat de dépôt.

Dans les colonnes de Ouest France,

une petite brève relate que le 5 février 2009, vers 15 h 40, les policiers de la brigade anti-criminalité assistent, en flagrant délit, à un deal de cannabis Place de la République, à Rennes. Le « vendeur », un homme de 29 ans, avait alors cédé 2 g de shit. Le 7 août 2008, il avait déjà été condamné pour des faits similaires par le tribunal correctionnel de Rennes. Ce prévenu est en récidive. Le 11 janvier 2011, il était convoqué devant le tribunal. Il n'a pas fait le déplacement jusqu'au prétoire. Mme le procureur a requis deux mois de prison ferme. Demande confirmée par le tribunal.

Et dans la Manche Libre,

jamais en manque de faits divers liés au trafic de stupéfiants, c'est de la prison ferme pour trois jeunes. Ainsi donc, mardi 4 janvier 2011, le tribunal correctionnel de Coutances s'est penché sur un trafic de cannabis, qui a été démantelé en fin d'année dernière dans le centre-Manche. Les protagonistes sont trois jeunes d'une vingtaine d'années, qui ont écoulé en tout 1 100 kilos de résine de cannabis. L'un a été écoupé de six mois de prison ferme, les deux autres de trois mois.

Enfin,

et c'est une fois encore La Voix du Nord qui fait sensation le 27 janvier 2011, avec l'histoire de ce jeune homme de 18 ans, sans doute un brin provocateur, mais pas plus méchant que celui qui l'a jugé en comparution immédiate pour récidive de transport de stupéfiants et tentative d'introduction d'une boulette à la maison d'arrêt d'Arras, alors qu'il jouissait d'une dérogation pour l'exécution d'une peine en semi-liberté. Pour 1,6 gramme de résine de cannabis emballé dans deux feuilles à rouler, quatre mois ferme.

Ces exemples, choisis au hasard, montrent à quel point le cannabis focalise les activités policières. Dans le même temps, l'héroïne et la cocaïne deviennent de plus en plus accessibles, par le prix et la facilité à s'en procurer. De quoi se poser la question de l'utilité de la loi et de son application purement répressive.

Sources:

www.maville.com
www.sudouest.fr
www.lanouvellepressepublique.fr
www.lavoixdunord.fr
www.ouest-france.fr
www.lamanchelibre.fr
www.lavoixdunord.fr

Belgique

La situation en matière de drogues

Réflexion sur une prohibition en mouvement

Bruno Valkeneers

Les politiques belges en matière de drogues sont le reflet de la complexité institutionnelle du pays. Il n'est pas évident d'y voir clair, il est difficile de dégager un consensus autour d'une seule politique. La crise politique que traverse actuellement le royaume, 400 jours de gouvernement en affaire courante et toujours pas de gouvernement, reflète assez bien cette complexité. Je ne peux donc ni esquisser la question institutionnelle, ni celle des enjeux qu'elle révèle pour dresser le bilan des politiques drogues et des initiatives de santé menées dans ce domaine en Belgique. Je ne pourrai pas non plus dresser un bilan global, je me limiterai donc en grande partie à parler de la politique drogue menée en Communauté française et en Région Wallonne, c'est-à-dire dans la partie francophone du pays.

Nous y sommes, dans la complexité institutionnelle : Un Etat fédéral, trois Régions (Flamande, wallonne et bruxelloise), et trois Communautés linguistiques (française, flamande et germanophone). Chaque niveau de pouvoir étant doté de ses propres institutions (Gouvernement + parlement) vous imaginez aisément l'imbroglio produit par ce morcellement du pouvoir. Nous avons, par exemple, cinq ministres ayant la santé dans leurs attributions. Nous aurions pu en avoir six si du côté néerlandophone il n'avait pas fusionné Communauté et région au sein d'une seule institution.

Mon intention n'est pas d'entrer dans le détail de la complexité institutionnelle belge, mais ce détour me semblait indispensable pour entrevoir les difficultés produites par un tel morcellement des compétences réparties entre ces différents niveaux de pouvoir démocratiquement élus. Et de revenir à la source de ce qui parfois crée des conflits d'intérêts, ou met en exergue des convictions différentes, idéologiques le plus souvent, quant à l'exécution d'une politique globale et intégrée du phénomène de drogues en Belgique. Des divergences que l'on constate dans l'exécution de cette politique au niveau local (régions et Communautés).

Le fondement de la législation fédérale drogues est prohibitionniste. D'aucuns joueraient sur les mots et nuanceraient en déclarant qu'il s'agit d'une politique, globale et intégrée du phénomène de drogues, articulée, par ordre prioritaire, autour de quatre piliers : la prévention, la détection et l'intervention précoce, l'assistance y compris la réduction des risques et enfin la répression. Mais ce serait faire fi de l'inversion systématique de cet ordre des priorités en termes d'investissements et de moyens. Et quand bien même, il faudrait déjà que le Nord et le Sud du pays s'accorde sur

une politique commune. L'an dernier des divergences d'opinions sont encore apparues au moment de la déclaration commune de politique santé drogues. Le ministre flamand de la santé refusant, à l'époque, que le texte fasse référence au « testing » des drogues. Une pratique pourtant soutenue par les autres ministres de la santé est en œuvre, certes de façon marginale, en Communauté Française.

Vous commencez à y voir clair ? Une politique commune, mais des préoccupations différentes quant à l'exécution de celle-ci. Une sorte de prohibition à deux vitesses s'accommodant de la bonne volonté de chaque communauté. La question des drogues est ainsi (s')abordée en Belgique. D'autres exemples pour illustrer la cacophonie du dialogue entre communautés sur les drogues, il y en a. Celui du traitement assisté par diacétylmorphine, cette fameuse délivrance médicalisée d'héroïne, entre autres. Au terme d'années de palabres perdues en négociation, près de dix ans, un projet pilote, soutenu par le fédéral, a finalement débuté à Liège en janvier 2011. Il faut souligner l'attitude très volontariste de la ville de Liège dans ce dossier, elle a effectivement à force de persévérance et de concessions fini par convaincre les opposants, majoritairement flamands, au projet. Sans vouloir exacerber des divergences d'opinions politiques entre le Nord et le Sud, je prétends que les priorités en matière de drogues ne sont pas les mêmes en Flandre, à Bruxelles ou en Wallonie.

Cette différence d'opinion n'est pas exclusivement perceptible dans les politiques menées en matière de drogues, en témoigne l'enlisement des négociations actuelles de la réforme de l'Etat. Aujourd'hui, se sont surtout 2 idéologies opposées majoritaires qui s'opposent : celle de centre gauche, en Belgique francophone. Celle de droite en Flandre. En d'autres termes, au risque de me rendre coupable d'analyse simpliste, je dirai que la politique drogues menées dans la partie francophone du pays est davantage progressiste par rapport à la Flandre. En prédisant pourtant que le défi de la consommation de drogues est relativement similaire sur l'ensemble du territoire. Les besoins sont donc les mêmes, mais la manière de les aborder est différente.

Quoi qu'il en soit, il faut rompre avec l'image d'une Belgique qui d'une seule voix irait dans le sens d'un assouplissement des politiques de lutte contre les drogues. Ou, comme on la souvent entendu, vers la décriminalisation de la détention de drogues. En 2003, il y a eu une avancée minime, en termes de politique des poursuites, relatives aux infractions liées à la détention d'une faible quantité de cannabis. Une directive commune des procureurs généraux allait recom-

>> Belgique (suite page 5)

mander aux parquets d'accorder la plus faible des priorités judiciaires en cas de constatation d'une détention de maximum trois grammes, ou d'une plante femelle, de cannabis à des fins d'usage personnel. Pour autant que cette détention concerne une personne majeure, qu'elle ne trouble pas l'ordre public et qu'elle ne soit pas accompagnée de circonstances aggravantes. En 2003, la notion d'usage problématique est également reprise par le législateur comme exception à ce régime de tolérance. Mais, une décision, en 2005, de la Cour d'arbitrage jugea cette notion difficile à apprécier, spécialement lorsque le pouvoir d'appréciation est conféré à la police. Dès lors, la notion d'usage problématique est retirée des textes constitutifs de la nouvelle réglementation belge relative à la détention de cannabis.

Certes, la politique en matière de drogues a progressé, il n'y a plus grand nombre pour croire à un monde sans drogues en Belgique. C'est déjà une avancée, si l'on compare

à la Suède par exemple, mais c'est insuffisant. Car malgré ce constat et l'échec, de plus en plus criant, de la prohibition à tous les niveaux (social, économique, santé, justice), rien ne bouge fondamentalement. Au mieux, comme nous l'avons vu, des pratiques de Rdr et/ou de soins, déjà largement éprouvées à l'étranger, sont initiées sur le territoire. ou des recommandations sont émises pour éviter les poursuites à des consommateurs de cannabis bien dans la norme.

C'est un peu comme si la prohibition cherchait des stratégies pour amoindrir l'échec cuisant de sa politique. Ne s'agit-il pas de cela ? Une guerre perdue qu'il convient de reconnaître mais dont on cherche à réduire les méfaits en réaffirmant que la meilleure des préventions contre la drogue reste la norme pénale extrêmement coercitive.

¹ Lasbi Modus Vivendi organise le testing avec le soutien de la Communauté Française et de la ministre fédérale de la santé (socialiste francophone)



Tyrannie de la majorité politique contre les usagers de Cannabis

Par André Fürst

Traditionnellement, la science politique et l'observation empirique des régimes au pouvoir opèrent une distinction entre systèmes tyranniques (despotiques, dictatoriaux, totalitaires) et démocratiques. Pourtant, la démocratie, apparente, peut dissimuler une tyrannie de la majorité.

Comme par exemple celle de la prohibition du Cannabis décidée il y a plus de 40 ans. L'empire moral de la majorité est parti de l'idée qu'ils ont plus de lumières et de sagesse au détriment de la minorité des usagers. Car ces étatistes passent leur temps à blâmer et prohiber des choix individuels qui n'affectent que leurs auteurs, et instaurent même des mécaniques de répression pour la présentation du cannabis sous un jour favorable (L-4321-4, ex-L-630) afin que personne ne puisse s'informer correctement et que la version diabolisée soit vérité. Dans ce but ne sont principalement subventionnées que des études démontrant soigneusement le potentiel danger éventuel de la plante.

L'une des règles fondamentales de la démocratie demeure celle du respect de la

volonté majoritaire. Or dès la base celle-ci est faussée, d'une part parce qu'elle rejette la légitimité du choix de tous ceux qui ne se conforment pas au discours général. Politique qui d'autre part découle des informations publiées dans ce cadre de recherche et de publication orientée. Cette puissance se manifeste de manière tyrannique quand elle occulte des questions légitimes, niant les droits humains fondamentaux et d'autres principes...

La notion de tyrannie suppose l'effet d'une domination absolue, autoritaire, arbitraire, sectaire. Celle-ci se conforte par l'opinion publique manipulée et aboutit à un courant de pensée unique qui envahirait littéralement la scène démocratique, formant la majorité : le corps législatif qui la représente, le pouvoir exécutif qui est son instrument, le système judiciaire, qui n'est autre que la majorité revêtue du droit de prononcer des arrêts.

Périodiquement, quelques uns alertent sur les dangers du *politiquement correct* ou de la *pensée unique*, mettant en garde contre l'apparence qui permet de croire que vous restez par-

mi les hommes citoyens alors qu'en fait vous en avez perdu les attributs par un insidieux verrouillage de la vie publique. Il faudrait prendre en compte les effets pervers du politiquement correct aujourd'hui distillé par l'omnipotence de ceux qui nous gouvernent, car cela ne génère que désespoir et finalement révolte chez ceux qui subissent en n'ayant plus trop de choix.

Aucune démocratie digne de ce nom n'a le droit de simplement nier, mépriser au nom d'un pseudo bien public une réalité perverse qu'elle a contribué à mettre en place. Elle a aussi des devoirs envers la minorité bifurquée de la norme prônée. La répression pure, comme cela se vérifie chaque jour, ne sert à rien, sinon à aggraver les symptômes que l'on prétend combattre.

Sortir la société de la prohibition c'est d'accepter de voir le monde tel qu'il est et ne pas fuir honteusement la réalité.

C'est aussi vouloir informer pour responsabiliser. C'est également affirmer combattre les mafias et libérer des territoires entiers de la violence. C'est libérer des personnes et des

familles d'un système qui les opprime et qui détourne leurs enfants de la socialisation.

C'est précisément le moment ou jamais de réfléchir, pour ne pas terminer tous dans l'insécurité. 40 ans après, il se serait temps de faire le bon choix. Celui des USA, du Canada de la Finlande, de la Russie... se rendant compte vers la fin de la première moitié du XXème siècle, que leur détermination moralisante n'avait entraîné que de graves dangers pour la santé publique, un manque à gagner sur les taxes possibles, un coût exorbitant pour tenter de faire respecter la loi, un désordre social prononcé, et surtout une inefficacité totale de ce type de lois drastiques limitant les libertés individuelles. D'autant plus qu'il y avait également, comme actuellement une certaine antinomie entre la législation et les pratiques courantes des "notables" et des politiciens.

C'est précisément le moment ou jamais de prendre en compte une réalité et d'aménager des lois démocratiques pour que le désordre actuel ne s'amplifie pas dangereusement.

Conversation avec un modeste cultivateur silencieux

Par Ananda S.

Rencontré par hasard au fin fond d'une banlieue provinciale résidentielle, il n'est ni noir ni arabe, mais ne parle pas non plus. Il se contente de cultiver gentiment quelques plantes auxquelles il apporte une attention quotidienne.

Il s'y est mis un jour, par esprit d'indépendance, recherche de qualité, et pour ne pas dépendre de la rue, des trafics, d'éventuelles contraintes policières ou autres. Il a commencé par une culture extérieure, mais pratique maintenant aussi un peu d'indoor.

Dans les deux cas avec un esprit résolument « bio », n'utilisant que des engrais minéraux ou organiques. Ce type d'engrais n'est pas si facile à trouver couramment, mais il y tient beaucoup, en dépit du tarif. « La qualité, c'est comme la liberté, ça n'a pas de prix »

Et il devient de plus en plus adepte de l'hydroponie, bio bien sûr, en raison de sa recherche méticuleuse de produit aseptisé. Il prétend que la culture est passionnante parce qu'elle réserve toujours des surprises, et que le secret c'est de « bichonner » ses plantes.

Pudiquement, il n'a pas voulu confirmer leur parler gentiment ni indiquer leur cd préféré... mais tous les soirs, après son travail, il s'accorde un long moment d'entretien de leur santé.

L'indoor l'intéresse particulièrement car son ambition est d'arriver à une production « désinfectée ». Il utilise d'ailleurs pour cela un appareil de laboratoire dont il est

assez content. Cela lui permet d'obtenir un produit presque stérilisé qui conserve néanmoins toutes ses qualités.

Il s'est lancé aussi dans la transformation du produit et privilégie la teinture mère, pour laquelle il ne tarit pas d'éloges. Bien évidemment, cette culture a également un but thérapeutique. Lui-même souffre de contractures musculaires assez violentes, et en mélangeant un certain nombre de gouttes avec de l'huile d'olive, bio comme il se doit et à la provenance dûment répertoriée, il arrive à soulager rapidement ses douleurs par massages. Mais il n'a jamais voulu donner le nombre exact de gouttes, prétendant que cela dépend des cas. Une de ses amies, atteinte de lupus profite également des bienfaits de sa teinture mère qu'elle utilise en inhalation avec la même efficacité, dit-il.

Au cours de la conversation, il évoque aussi avec une expression rêveuse, ce qu'il a entendu raconter dans un de ses voyages, sur les vieilles traditions marocaines, festives, avec les « fumoirs à encens » desquels paraît-il se dégage une fumée propice aux palabres et aux mélodies, dans une ambiance détendue et conviviale.

Il n'a pas encore tenté l'utilisation des graines en tant que telles en cuisine, mais si il en avait l'occasion aimerait bien vérifier leur qualité nutritive, tout en spécifiant que cela voudrait dire qu'il soit devenu plus riche et puisse avoir une surface de production conséquente. Aucune augmentation de son salaire n'est envisageable pour l'instant, ce qui

l'arrange aussi parce qu'il ne serait pas si facile de réorganiser ses petites plantations. Les directives européennes sur les plantes médicinales l'embêtent un peu. Il ne les comprend pas trop, s'étonne de la puissance vorace des laboratoires, et sa confiance en l'Europe est légèrement ébranlée...

Après nous être séparés, il me revient malgré tout une impression de déjà vu, et la figure de ma grand tante avec ses pots de salvia blancs alternant sur sa petite terrasse avec des plants de tabac également blancs, et de magnifiques branches de persil plat me revient à l'esprit. Le même genre de conversation sur les soins que demandent les plantes, l'importance mesurée de l'engrais, etc. Finalement combien sont-ils comme lui, tranquilles, (quasi)citoyens modèles, amateurs de jardinage avec des petits particularismes, ici le bio stérile, refusant la chimie médicamenteuse pour leurs problèmes de santé, des réflexes un peu à l'ancienne.

Sachant que ce qu'on sait sur la non dangerosité du cannabis sativa L et ses effets bénéfiques potentiels, est-ce bien réellement utile de s'enfoncer dans des poursuites à finalité judiciaire alors qu'une information délivrée sous contrôle patenté permettrait d'éviter des tâtonnements horticoles et en plus soulagerait certainement les caisses de la sécurité sociale. Combien de temps, cette question simple et facilement résoluble va-t-elle rester sans réponse ?



Cannabis - Photo: Peter Marks

POUR UN ÉCHANTILLON GRATUIT,
DEMANDER CHEZ VOTRE FOURNISSEUR.

ATAMI
NATURALLY INNOVATING

BIENTÔT DANS LE MAGASIN DE JARDINAGE PRÈS DE CHEZ VOUS!

La nouvelle gamme de produits de B'cuzz!

Nous allons changer le regard de toute la gamme de B'cuzz....nouveau regard !!!!...la même qualité !!!!



T: 073.522.32.56 • WWW.ATAMI.COM

Cannabis en Médecine

A télécharger gratuitement

Par Ananda S.

Cannabis en Médecine du Dr Franjo Grotenhermen, paru en 2009 pour son édition française est le premier guide pratique des applications médicales du cannabis, ou chanvre, et de ses dérivés.

Sa parution avait été saluée comme un événement permettant de contribuer, dans le difficile contexte français, à lancer un débat rationnel, objectif et dépassionné.

Écrit par un des plus importants spécialistes du cannabis, l'ouvrage aborde l'histoire de l'usage médical du cannabis à travers les âges, mais il

pose également les bases des connaissances actuelles sur le système cannabinoïde endogène.

Un très grand nombre d'applications possibles sont répertoriées, et, d'après les études scientifiques auxquels ils ont donné lieu, les risques, les effets secondaires, les interactions éventuelles sont clairement présentés et détaillés.

La première édition est actuellement épuisée. Une seconde viendra sans doute. En attendant cette documentation essentielle est néanmoins disponible sur le net en téléchargement intégral gratuit. Tant

mieux pour ceux qui veulent s'informer sans parti pris.

www.editions-indica.com

Vous pouvez aussi aider la reconnaissance du cannabis et des cannabinoïdes pour la Santé en faisant une donation à l'Association I-Care. Pour cela, contacter l'adresse suivante: rambaud.b@wanadoo.fr



Cannabis en Médecine
Dr F. Grotenhermen
Édition Indica.

Petite encyclopédie du cannabis

« Ce livre n'a en aucun cas pour but de faire l'apologie du cannabis ou de le présenter sous un jour favorable ... »

Par Ananda S.

prennent bien soin de préciser l'éditeur et l'auteur, Nicolas Millet, allant même jusqu'à préciser que les recettes n'ont pas été testées.

Effectivement, il s'agit bien d'un inventaire méthodique de données historiques littéraires, sociétales, pratiques, sur une question plutôt controversée, dont on parle facilement avec des positions plus ou moins arrêtées, mais souvent sans bien connaître réellement le sujet.

Sous l'apparence séduisante et dédramatisante d'un ancien manuel vaguement scolaire traînant dans les brocantes, cette compilation permet d'apprendre des tas de choses. Par exemple que son usage médical est attesté dès 2800 avant JC dans un traité chinois au milieu de 365 autres plantes, que la Canebière, rue mythique de Marseille tire son nom de sa construction sur des champs de chanvre utilisés pour les cordages de bateaux, que selon une étude de l'université de Leicester, 70% des amateurs de blues fument du cannabis, contre 65% pour les amateurs d'opéras et de country, et seulement 28% pour ceux qui préfèrent le hip hop, mais aussi le nombre étonnant de lignes

téléphoniques du célèbre Mr Nice, les remèdes à base de chanvre proposés par Pline l'ancien, la fabrication du caramel aromatisé, l'histoire législative, la durée pendant laquelle le cannabis reste dans le sang, le nom des signataires du célèbre appel du 18 joint, la mise en garde contre les cocktails nuisibles, les personnalités en ayant fait usage, etc. Le propre des encyclopédies étant le rassemblement de connaissances éparses, comme le disait Diderot.

Au détour des pages, la dangerosité évaluée en 1978 par le rapport Pelletier et en 1998 par le rapport Roques, provoque un léger étonnement, puisque en comparatif avec l'alcool et même le tabac, sans parler de la cocaïne ou de l'héroïne, le cannabis est classé comme le moins dangereux pour ce qui concerne la dépendance physique ou psychique et la dangerosité sociale. Ce que peut, dans une certaine mesure, confirmer les expériences faites aux USA sur l'influence des substances psychotropes sur les araignées, leur toile étant d'autant plus irrégulière que l'effet est puissant. Et il est constaté que la caféine provoque plus d'irrégularité que le cannabis. La benzédrine ayant des effets totalement perturbants....

L'ouvrage peut se garder à portée de main et se feuilleter avec plaisir au gré de la vacuité. Un index permet de se reporter facilement à un article recherché. Donc à vos librairies préférées, ou sur le net, très facile.

Et pour finir, quelle est la différence entre le cannabis et les promesses d'un chef d'état? Les deux partent en fumée et font doucement rire.....

A signaler également qu'une page est consacrée au livre pour enfant "It's just a plant". Une recherche sur internet permet d'avoir un aperçu des jolies illustrations de ce petit livre, jamais édité, et qui n'est plus disponible actuellement sur le net. Son intérêt réside dans la manière d'aborder le sujet, afin de permettre à l'enfant de satisfaire tranquillement sa curiosité, avec la rencontre d'un cultivateur, d'un médecin, d'un policier sans pour autant avoir envie de transgresser absolument les interdits puisqu'ils lui sont expliqués simplement et normalement.



Petite encyclopédie du cannabis
Edition du Castor
Astral 13 €

MUSIQUE

Le Peuple de l'Herbe

est entré en studio au mois de janvier pour composer son 6ème album, dont l'enregistrement est prévu en mai/juin. Il n'y aura pas de concerts avant l'automne au plus tôt. C'est dit!

Le dernier Album du 113

est comme à l'accoutumée, une bonne livraison. Le premier clip tiré du titre « Demain j'arrête » détonne avec cet avertissement: « Ce clip n'a pas pour but d'inciter à l'usage de stupéfiants. Aujourd'hui, la France est le plus gros consommateur de cannabis à l'échelle européenne, avec quatre millions de fumeurs. Une personne sur deux a déjà eu une cigarette de cannabis dans la bouche. Cela dit, sur ces quatre millions de fumeurs, combien ont déjà fait cette promesse?... Demain, j'arrête ».

Cependant qu'on se rassure Rim K n'en rate pas une, et il enchaîne les perles comme cette punch-line déjà entendue dans le morceau L'Aperispliff « La recette c'est 2 feuilles, une clope, un briquet, Mes spliffs

font 3 mètres, je les allume au feu de bois ».

www.youtube.com/watch?v=QKoQDUvHGg

La musique adoucit les mœurs:

Alors testons-le proverbe! Avec la compilation sortie il y a dix ans déjà:



Cannabissimo 1 Rap & Ragga) avec M O N - TECRISTO - C h e e b a - intro | 113

- L'aperispliff | Moutar (featuring 3HA&DOUDOU MASTA) - Cannabiz | RAGGASONIC - Légalisez la ganja | LE SID - Les herbes du mal | GHETTO PRODIGE - Expert sur le terrain | LORD KOSSITY - Je lâche pas | MONTECRISTO - Cheeba | SAI SAI - La panacée | SISTER BEA A.K.A GEN-SI - Illegal | TOO LEUST - L'amsplifficateur | LES PEULS FOUTUS - Légitime défonce.

Puis sortie en 2002, la compilation Cannabissimo 2 pour les amateurs d'électro.

WEEDY STYLE

C'est un véritable buzz en version trois feuilles que Tâiro a fait tourner sur le net, avec de la « Bonne Weed », le jeune toaster français nous régale. Un titre explicite, des lyrics implicites pour inciter les édiles gouvernementaux à prendre conscience que le recours à la fleur de chanvre est un fait culturel et que l'usage des produits dérivés de cette plante est bien ancré dans la société française.

DANAKIL

était le 18 mars au Zénith à Paris ; Une date importante pour souligner le chemin accompli par ce groupe de reggae français qui reprend dignement le flambeau de Bob Marley.

« Reste Digne »,

ce pourrait être le sound clash du titre « ne joue pas les bad boys » produit pour une opération de propagande de la MILDT ; Une fois de plus, la communication gouvernementale est totale ringarde, limite comique, sauf que le sujet est sérieux.

RBH1²³ La Gazette du Chanvre

Vous avez entre les mains le premier numéro du journal gratuit et légal |
- La Gazette du Chanvre. Disponible partout en France et d'autres pays francophones, chez nos « distributeurs relais » ; Pour consulter la liste des lieux où le trouver, ou simplement le télécharger directement le PDF, visitez le site internet.

RBH23.com



Distributeur relai

L'information libre et non faussée doit circuler. **RBH1** - La Gazette du Chanvre aussi.

Si vous souhaitez contribuer à sa diffusion, devenez vous même DISTRIBUTEUR RELAI pour égarer votre salle d'attente, ou donner un petit plus à votre magasin, bar, librairie, salle de théâtre, local associatif, kiosque à journaux... Contactez-nous, et recevez de 50 à 500 exemplaires. Merci d'avance pour votre coopération.

contact@RBH23.com

Offre réservée à la France Métropolitaine et aux pays francophones.



PUB

RBH1 - La Gazette du Chanvre est à votre disposition pour présenter tout événement, fête, congrès, concernant le chanvre, mais aussi pour publier vos articles, photos, annonces commerciales, reportages...etc. N'hésitez pas à nous les communiquer : contact@RBH23.com



SENSIMILLA.pl

LES MEILLEURS GRAINES F1 FÉMINISÉE ET STABILISÉE

DISCRÉTION ET RAPIDITÉ GARANTIES **CONNECTION SSL SÉCURISÉE**

LA PLUS GRANDE SÉLECTION AVEC PLUS DE 300 VARIÉTÉS

SKLEP@SENSIMILLA.PL
+48 886 503803

Pour en finir avec la prohibition



A propos du livre :
Pour en finir avec les dealers

Par Michel Kokoreff

Avec Pour en finir avec les dealers (Grasset, 2011), Stéphane GATIGNON et Serge SUPERSAC relancent le débat sur la prohibition des drogues illicites. Bien que leur ouvrage soit loin de se réduire à ce thème médiatiquement « vendeur », on ne peut que les en féliciter. Car il s'agit d'un débat difficile à aborder de façon sereine, mais essentiel au regard des évolutions constatées ces dernières décennies. Depuis la fin des années 1960, le modèle prohibitionniste régit les politiques publiques de lutte contre les usages et trafics de drogues dans les pays occidentaux. Or force est de constater que la « guerre à la drogue » n'a pas produit les effets escomptés. Un constat d'échec est aujourd'hui largement partagé à l'échelle internationale.

D'un côté, l'on a observé dans la plupart des pays occidentaux des tendances à la hausse des consommations au sein de divers milieux et mondes sociaux, et l'on a constaté qu'à la banalisation du cannabis ou de l'herbe s'est ajoutée la démocratisation de la cocaïne. D'un autre côté, les économies souterraines se sont durablement installées dans les zones urbaines paupérisées, ségréguées, racisées et stigmatisées. Si elles offrent une alternative à la désaffiliation et au déshonneur, elles produisent aussi une géopolitique de la violence qui dépasse de loin l'échelle locale de ces quartiers. Dans ce contexte, là où bon nombre de nos voisins européens ont su adapter leur législation et composer avec la politique du « tout-répressif », la France, elle, a maintenu un statut quo, alors même que les consommations étaient sans commune mesure avec celles observées au sein de pays plus « tolérants ». L'exemple du Portugal est à cet égard tout à fait significatif : la décriminalisation n'a pas entraîné d'augmentation des problèmes soit de santé publique soit de criminalité. De sorte que la question est la suivante : faut-il s'accommoder de ce modèle qui engendre la clandestinité donc les usages



« Tout le monde s'est fait l'écho de la sortie du livre que le maire de Sevrans a consacré aux dealers. Il n'est donc pas très utile que l'on en donne un énième compte rendu. Par contre, l'analyse de Michel Kokoreff, dont les recherches actuelles concernent la sociologie des drogues, après avoir travaillé sur la sociologie urbaine et les jeunes des quartiers populaires, est un complément de réflexion sur le sujet particulièrement intéressant. »

Son article est paru sur le site

Délinquances, Justice et autres questions de société, Le 27 avril 2011

à risques, l'hypocrisie sociale donc la stigmatisation des plus démunis, sous prétexte que « la » drogue fait peur et que la loi rassure l'opinion ? Ou bien faut-il sortir d'une posture essentiellement morale et adopter une approche pragmatique, basée non pas sur des croyances ou des fantasmes mais sur des faits solidement constitués, afin de concentrer l'action répressive sur les noyaux durs des organisations criminelles, de réduire les risques par la prévention, l'éducation, l'accompagnement socio-sanitaire des usagers les plus en danger, et par là améliorer la santé publique ?

Un débat idéologiquement bloqué en France

Ce n'est pas un hasard si la résurgence de ce débat a eu lieu aux États-Unis dans le contexte de la crise financière de 2008 : aux croisades des entrepreneurs de morale et aux théologies anti-drogues sont venus répondre les arguments basés sur des évidences scientifiques. En France, ce type de débat reste largement impossible pour des raisons politiques et idéologiques.

Ce débat n'a pourtant rien d'abstrait. Qu'un élu et un policier y contribuent le suggère. Issu des Verts, Stéphane Gatignon est Maire de Sevrans. Depuis quelques années, cette commune pauvre de Seine-Saint-Denis, qui comprend en particulier un quartier d'habitat social présenté comme une plaque tournante des trafics de drogues en Ile-de-France, défraye la chronique des faits divers avec une rare violence. L'usage d'armes à feu y est devenu banal pour régler des « histoires de business », les blessés et les morts sont nombreux, les habitants doivent justifier de leur lieu de domicile avant de rentrer chez eux. Certes, Sevrans n'est pas Marseille

et n'est pas nécessairement représentatif des situations observées dans d'autres cités françaises. Néanmoins Stéphane Gatignon sait de quoi il parle et il serait malvenu de le taxer d'angélisme. L'Etat, à travers l'action du Préfet, est « en guerre » contre les trafiquants. Cette militarisation de la doctrine du maintien de l'ordre en dit long sur l'impuissance de la police dans ces « quartiers sensibles » que l'action des pouvoirs publics a contribué à créer depuis tant d'années. Elle ne saurait constituer la seule action possible.

Policier ayant travaillé dans le « 9.3 », Serge Supersac est passé des gardiens de la paix à la direction de CRS, avant de prendre de la distance avec l'institution. Dans cette rhétorique de la « guerre civile », on ne saurait mieux dire, pour lui, la dépendance de la police au politique. Celle-ci a perdu sa légitimité au sein d'une République elle-même à géométrie variable. Le lien avec la population s'est rompu : les policiers sont happés par une culture administrative devenue une « culture du résultat », ils ne connaissent pas le terrain ni la population, font peur et ont peur lorsqu'ils sont envoyés dans ces zones dites « criminogènes ». Face à la professionnalisation des trafiquants et à l'armée de réserve » des petites mains des trafics, la police apparaît donc totalement démunie.

Quelques pistes pour l'avenir

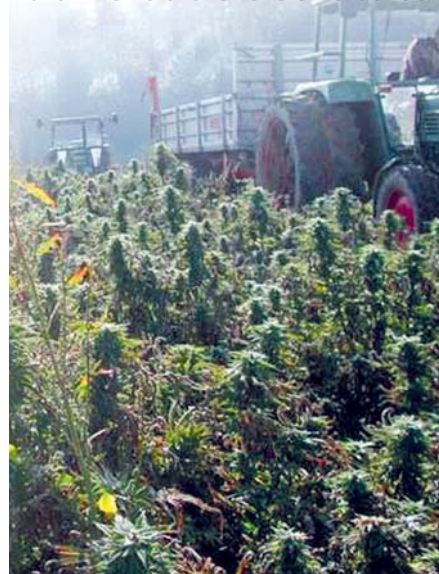
Comment sortir de cette spirale où le libéralisme triomphant produit la violence des « sans voix » et où celle-ci trouve dans la violence d'Etat son double tout aussi inquiétant ? Tout en proposant un tableau très sombre de la réalité sociale dans les quartiers populaires, de la place de la police et de

la justice, d'une société qui s'effrite et ne régule plus, Gatignon et Supersac esquissent des perspectives pour sortir de la violence et façonner une « nouvelle société ». Dans ce programme qui ne dit pas son nom, le politique prend le pas sur le policier. Il s'agit tout à la fois de refonder les institutions, de rebâtir l'urbanité, de lutter contre les inégalités en matière de sécurité, de rapprocher les citoyens de leurs représentants, etc. A cet égard, Stéphane Gatignon croit beaucoup dans le pouvoir de la Région comme outil politique pour lutter contre les baronnies et favoriser la répartition des richesses, s'interposer entre le vaste et le petit monde, là où l'Etat est dépassé ou en retrait. Sortir de la prohibition s'inscrit dans cette démarche globale.

Faire de la commercialisation de substances comme le cannabis un nouveau secteur économique peut être créateur d'emplois, tant pour l'agriculture que pour la distribution. Ce n'est nullement une provocation. Mettre les dealers au chômage serait ramener la paix sociale dans nos villes et nos quartiers et réinstaurer de la régulation publique, exactement comme c'est le cas à propos de l'alcool et du tabac, ces drogues licites ! On n'en saura pas beaucoup plus, techniquement, ce que l'on peut regretter. Mais il s'agit d'ouvrir un débat que divers acteurs portent avec dynamisme. La prohibition n'est pas seulement coupeuse et inefficace, elle est devenue une source majeure d'insécurité. Il s'agit donc d'envisager une nouvelle législation. L'enjeu est, plus largement encore, de construire un avenir.

• Voir le dossier, **Drogues : sortir de l'hypocrisie française** sur le site laurent.mucchielli.org

Le chanvre dans tous ses états



Chanvre industriel - Foto: Archives Konoptikum

Par Ananda S.

Construction

On ne peut mesurer l'impact qu'a pu avoir l'année des fibres naturelles, décrétée par l'ONU en 2009. Néanmoins force est de constater que le chanvre connaît un véritable regain d'intérêt.

Textile

On met toujours en avant la fabrication de textile. Effectivement, l'idée est ancienne, que ce soit pour des tissus à usage professionnel, à cause de la solidité, ou plus domestique. Toutefois, la fabrication, le rendu de la matière ne correspondait plus au goût et à l'usage actuels. Et les législations occidentales n'ont pas favorisées l'avancée des recherches dans la transformation du matériau et l'amélioration du produit, creusant une sorte de fossé technologique par rapport aux autres fibres similaires, retard qui heureusement est en train de se combler pour répondre à l'évolution des mentalités et aux besoins qui apparaissent.

Ne serait-ce que dans la recherche du « bio » absolu, puisque justement, le chanvre n'a besoin d'aucun intrants, ni de pesticides, ni d'herbicide, et donc qu'en soi, sa production ne peut être que respectueuse de l'environnement. Ce à quoi s'ajoutent ses qualités protectrices contre les U.V. et les radiations d'appareils domestiques, le fait qu'il soit hypoallergénique, anti-bactérien, et permette un confort isotherme en toute saison. Le travail sur la texture a permis de mettre au point une gamme de tissus agréables et doux à la peau. Même Giorgio Armani l'a reconnu en le qualifiant de « textile noble »...

Pourtant, actuellement, c'est la Chine surtout et les pays plus à l'est de l'Europe qui sont les principaux fournisseurs. Ce qui est bien regrettable pour les évolutions du monde agricole. En effet, avec son très bon rendement à l'hectare, sans soin particulier, cela pourrait facilement augmenter les revenus des petits exploitants, tout en leur offrant de nombreux débouchés de transformation possibles.

Le chanvre redevient tendance aussi pour les matériaux de construction. La construction en chanvre a commencé en France, il y a presque 25 ans, par l'initiative d'un maître maçon de l'Aube qui a eu l'intuition d'utiliser la partie intérieure de la paille de chanvre, la chenevotte, dans la construction. Après quelques années, un autre artisan, mit au point un procédé à partir de la matière agricole brute, qui rendit la construction plus accessible financièrement. Le matériau chanvre rentre maintenant presque communément dans la réalisation d'habitats tels qu'on les recherche, c'est à dire à passivité énergétique, et de faible impact écologique. Par ailleurs, il est reconnu, à la campagne, qu'une isolation phonique ou thermique par du chanvre écarte les insectes et même les souris qui bizarrement ne craignent pas du tout la laine de verre, mais n'aiment pas le chanvre isolant...

Les professionnels ont édicté des règles strictes d'exécution qui prennent en compte toutes les expérimentations afin de crédibiliser le produit : béton, brique, enduit, isolation etc et la demande est assez bonne. Les formations spécifiques marchent très bien. Les architectes commencent à s'investir dans les projets, et de nombreuses entreprises de construction se spécialisent actuellement dans cette technique collant parfaitement avec les objectifs du développement durable.

On pourrait parler également des nombreux autres usages intéressants, extrêmement diversifiés, qui commencent à se développer, malheureusement souvent hors de France, encore un peu coincée par un encadrement législatif très freux.

Mais une projection réaliste montre qu'il y a des raisons d'espérer que ça change rapidement, et qu'à la faveur des multiples crises qui secouent la planète, les arguments économiques rendent le chanvre incontournable.

— A M S T E R D A M —

NIRVANA

Qualité Garantie

AUTO



NEW!
**AUTO-
FLOWERING**

FLOWERING

Blue Mystic

Short Rider

Bubblelicious

Jock Horror

Northern Lights

www.nirvana.nl